

3628

Nº

Déclaration de succession de

Monsieur Jean Robert CORBEEL, époux de Madame Anne DE REUS

né à Ixelles, le 18 juillet 1943

domicilié à 4120 Neupré (Rotheux-Rimière), rue Maflot 18

décédé à Neupré, le 31 janvier 2012

Date du Dépôt :

*Com. Blank en Port
6/7/2012*

Expiration du délai :

a) de rectification :

b) de paiement :

Tables des décès :

Vol., fol., n°

Sommier n° 28/..... art.

Sommier n° 30/..... art.

Annotations aux documents
du bureau :

LA SOUSSIGNÉE :

Madame Anne Marie Léopoldine DE REUS, née à Etterbeek, le 7 février 1946, veuve de Monsieur Jean CORBEEL, domiciliée à 4120 Neupré (Rotheux-Rimière), rue Maflot 18.

Veuve du défunt

Elisant domicile en la mortuaire, avec prière à Monsieur le Receveur de vouloir bien adresser toutes correspondances relatives aux présentes, en l'Etude de Maître Adeline BRULL, Notaire à Liège, Mont Saint-Martin, 17, auquel elle confère dès à présent tous pouvoirs pour déposer en ses lieu et place toutes déclarations complémentaires éventuelles.

DÉCLARE

- que Monsieur Jean Robert CORBEEL, né à Ixelles, le 18 juillet 1943, époux de Madame Anne Marie Léopoldine DE REUS, née à Etterbeek, le 7 février 1946, est décédé intestat à Neupré, le 31 janvier 2012 ;

- que le domicile fiscal du défunt était situé depuis plus de cinq ans à cette adresse ;

- que les époux CORBEEL-DE REUS se sont mariés à Schaerbeek, le 9 juillet 1969, sous le régime de la séparation des biens avec adjonction d'une société d'acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître Roger LAMBERT, Notaire à Schaerbeek, le 27 juin 1969 ;

- qu'aucun enfant n'est issu de leur union ;

- qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Louis JEGHERS, Notaire à Liège, le 22 septembre 1980, enregistré à Liège 6, le 5 avril 2012, volume 177 folio 75 case 12, le défunt avait déclaré faire donation à son épouse, Madame Anne DE REUS, de l'universalité des biens meubles et immeubles qui composeront sa succession ;

- qu'en conséquence, la succession du défunt est recueillie en totalité en pleine propriété par son épouse prénommée, Madame Anne DE REUS.

3°) Commune de WATERMAEL-BOITSFORT 2
DIV : une maison avec garage et parc sise rue de Hospice Communal 231, cadastrée section E n° 165/G3, 165/H3 et 165/S3 pour 625 m2, estimée :

4°) Argent liquide

5°) Vêtements et objets personnels

Total :

PASSIVEMENT

- CHU Liège :	53,65
- CHU Liège :	80,46
- Pictro Image Service :	7,51
- Librairie Marijean :	7,44

- Qu'il ne s'est opéré, à l'occasion de ce décès, aucune cessation d'usufruit, ni dévolution de fidei commis.

- Que le mobilier était assuré contre l'incendie auprès de la compagnie AXA suivant police numéro 811.623.089-066/152, au capital de [REDACTED] indice 694, au nom de Monsieur et Madame CORBEEL ; que cette police était la seule en cours au jour du décès garantissant ledit mobilier contre l'incendie.

- Que le défunt n'a fait aucune donation à cause de mort ni aucune donation entre vifs constatée par acte remontant à moins de trois ans avant le décès et qui, avant la même date, a été présenté à la formalité de l'enregistrement ou est devenue obligatoirement enregistrable.

- Qu'il n'y a pas lieu à compte de récompenses en raison du régime matrimonial de Monsieur et Madame CORBEEL-DE REUS, mais que le défunt a vendu, par acte du 10 novembre 2011 ses droits dans un immeuble sis à Bruxelles, place de Brouckère 15, hérités dans la succession de sa mère, Madame Berthe LEEMANS, soit [REDACTED] de [REDACTED]

Le montant lui revenant après retenue de [REDACTED] de provision de droits de succession complémentaires était de [REDACTED], viré par les soins du Notaire BRULL à concurrence de [REDACTED] sur le compte indivis 001-2752986-08 et [REDACTED] sur le compte indivis 676-3757201-66.

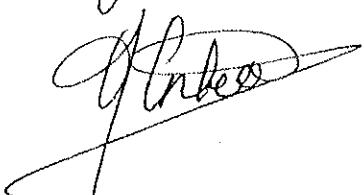
Marge réservée aux annotations de service

- Que le compte ouvert auprès de AXA Banque au nom de Monsieur CORBEEL a fait l'objet d'un virement de [REDACTED] du compte BNP PARIBAS FORTIS ouvert au nom de Monsieur et Madame CORBEEL-DE REUS ;

- Solliciter le bénéfice des abattements prévus par la loi et l'application de l'article 60ter du Code des Droits de Succession.

Fait à Rotheux-Rimière, le

12 juillet 2012



Déclaration de succession de

N° 2991

Madame Berthe Lambertine Sylvie Alice LEEMANS, sans profession, veuve de Monsieur Robert CORBEEL

Date du Dépôt :

Jeudi 22/06/10

née à Saint-Gilles, le 12 octobre 1914

domiciliée à 4120 Neupré, rue Sart Laurent 24/0003

décédée à Neupré, le 17 janvier 2010

Expiration du délai :

a) de rectification :

b) de paiement :

Tables des décès :

Vol., fol., n°

Sommier n° 28/...., an.

Sommier n° 30/...., an.

LE SOUSSIGNÉ

1) Monsieur Jean Robert CORBEEL, né à Bruxelles (Ixelles), le 18 juillet 1943, époux de Madame Anne Marie Léopoldine DE REUS, née à Etterbeek, le 7 février 1946, domicilié à 4120 Neupré, rue Maflot 18.

Marié à Schaerbeek, le 9 juillet 1969, sous le régime de la séparation des biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Roger LAMBERT, Notaire à Schaerbeek, le 27 juin 1969.
Fils de la défunte

Elisant domicile rue Maflot 18 à Neupré, avec prière à Monsieur le Receveur de vouloir bien adresser toutes correspondances relatives aux présentes, en l'Etude de Maître Jean-Louis JEGHERS, Notaire à Liège, Mont Saint-Martin 17, auquel il confère dès à présent tous pouvoirs pour déposer en ses lieux et place toutes déclarations complémentaires éventuelles.

DÉCLARE :

Annotations aux documents
du bureau :

- que Madame Berthe Lambertine Sylvie Alice LEEMANS, née à Saint-Gilles, le 12 octobre 1914, veuve de Monsieur Robert CORBEEL, domiciliée à 4120 Neupré, rue Sart Laurent 24/0003, est décédée intestat à Neupré, le 17 janvier 2010 ;

- que le domicile fiscal de la défunte est situé à cette adresse depuis le 2 janvier 2008, et auparavant pendant plus de cinq ans à Watermael-Boitsfort, avenue Emile Van Becelaere 26 ;

- que la défunte laisse pour seul héritier légal et réservataire son fils, Monsieur Jean CORBEEL ;

- qu'en conséquence, la succession de Madame Berthe LEEMANS est recueillie en totalité en pleine propriété par son fils, Monsieur Jean CORBEEL.

QUE LA SUCCESSION COMPRENAIT AU JOUR DU DECES

2°) Commune de WATERMAEL-BOITSFORT
2^{ème} division ; article 08827 de la matrice
cadastrale :

Une maison avec garage et parc sise rue de
'Hospice Communal 231, cadastrée section E n°
65/G3, 165/H3 et 165/S3 pour une contenance
totale de 625 m2, estimée :



- Que le mobilier était assuré contre l'incendie auprès de AXA suivant police numéro 819.601.289, au capital de [REDACTED] au nom de Madame Berthe LEEEMANS ; que cette police était la seule en cours au jour du décès garantissant ledit mobilier contre l'incendie.

- Que le défunt n'a fait aucune donation à cause de mort ni aucune donation entre vifs constatée par acte remontant à moins de trois ans avant le décès et qui, avant la même date, a été présenté à la formalité de l'enregistrement ou est devenue obligatoirement enregistrable.

- Solliciter le bénéfice des abattements prévus par la loi.

Fait à Neupré, le 21-06-2010

